

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du lundi 16 juin 2025

Nombre de Conseillers :

En exercice :

14

Présents :

8

Votants :

8

L'an deux mil vingt-cinq, le lundi seize juin, à dix-neuf heures trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune de SERVUZ, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la salle communale de la mairie, sous la présidence de Monsieur Nicolas EVRARD, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : le 10 juin 2025

PRÉSENTS : M. Nicolas EVRARD, Maire – Mme Isabelle PETITJEAN, Maire-Adjointe – Mmes et MM Olivier COTTRAY, Véronique DAVID, Catherine INGRES, Franck MAINARDIS, Daniel RODRIGUES, Alexis TRAPPIER, Conseillers Municipaux

ABSENTS EXCUSÉS : Mme et MM Jérôme BOUCHET, William PEACOCKE, Justine PERRAUT, Martial VIOLLET

ABSENTS : M. Carl DEVOUASSOUX et Mme Marie SIMONCINI

Secrétaire de séance : Mme Isabelle PETITJEAN

SOUS-PREFECTURE
DE BONNEVILLE

01 AOUT 2025

50/2025

Objet : Réalisation du zonage et du schéma directeur de gestion des eaux pluviales – choix du bureau d'études

Monsieur le Maire rappelle à l'Assemblée que par délibération n°8 en date du 10 février 2025, il a été validé le lancement de la consultation des bureaux d'études pour l'élaboration d'un schéma directeur de gestion des eaux pluviales.

Compte tenu du montant prévisionnel de cette mission estimé à 25 000 euros, la procédure de consultation a consisté en une mise en concurrence simplifiée entre trois sociétés. Sur les trois bureaux d'études consultés, un seul bureau a répondu à l'appel, à savoir le bureau NICOT Ingénieurs Conseils à Chavanod avec une proposition d'un montant de 24 140 euros hors taxes, soit 28 968 euros toutes taxes comprises.

L'agence HYDROSOL Ingénierie Chambéry (MONTFERRAT) et la sociétés SAGE ENVIRONNEMENT (ANNECY) n'ont pas fait de proposition. Après analyse des dossiers, Monsieur le Maire propose de retenir le bureau NICOT Ingénieurs Conseils qui a présenté l'unique offre.

Le Conseil Municipal,

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents,

- DÉCIDE de retenir le bureau d'études NICOT Ingénieurs Conseils, domicilié Parc Altaïs, 57 rue Cassiopée à CHAVANOD pour la réalisation du zonage et du schéma directeur de gestion des eaux pluviales, pour un montant de 24 140 euros hors taxes, soit 28 968 euros toutes taxes comprises,
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer le devis,
- DONNE tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour s'occuper des formalités.

Délibération certifiée exécutoire compte tenu de sa transmission en sous-préfecture de Bonneville le 21/07/2025 et de sa publication le 21/07/2025.

Fait et délibéré les jour, mois et an susvisés.

Pour extrait certifié conforme.

La Secrétaire de séance,

Isabelle PETITJEAN.



Monsieur le Maire,

Nicolas EVRARD.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux devant le Maire de la Commune de Servoz dans le délai de deux mois à compter de son affichage ou de sa notification.

Un recours contentieux peut également être introduit devant le Tribunal Administratif de Grenoble par voie postale (2 place Verdun – Boîte Postale 1135 – 38022 GRENOBLE cedex) ou par voie électronique (Télérecours citoyens – www.telerecours.fr) dans le délai de deux mois à compter de la notification de la décision ou de sa date d'affichage, ou à compter de la réponse de la Commune de Servoz, si un recours gracieux a été préalablement déposé.